

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juillet 2020 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse – FINAND Françoise – BRUCHON Dominique - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine – DEZARNAUD Sylvie. - CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie – DELUCHI Franck – POIPY Lionel - ARMANDO Pierre-Louis – PINGET Marie-Claude ROUZIER Frédéric

Absent (excusé) : COZ Loïc

Secrétaire de séance : ARMANDO Pierre-Louis

POINT N°1 : DECISION DE SEANCE A HUIS CLOS

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, et sur proposition du Maire,

Considérant que la salle de la mairie ne permet pas l'application des mesures de distanciation prescrites dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 , et ne permet pas d'accueillir le public en nombre,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que la séance du conseil municipal se tiendra à huis clos

POINT N°2 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclaration d'intention d'aliéner

♦ Parcelles concernées : section AH N°319 et 320
325 chemin de gambaloup

La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption

2° Déclaration préalable

♦ Installation d'un poste de transformation électrique
Parcelle concernée : section AK N°186
chemin du suret

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

3° Permis de construire

♦ Construction d'une maison individuelle
Parcelle concernée : section AM N°495

40 impasse du loup

Le demandeur devra veiller à la gestion des eaux pluviales de sa parcelle.

- ◆ Construction de deux bâtiments artisanaux et d'une station de lavage libre-service

Parcelle concernée : section AB N°267

Zone d'activités, chemin de l'étang Girard

Pas d'observation particulière

- ◆ Construction de cinq hangars et d'un abri pour une exploitation agricole

Parcelle concernée : section AI N°132

282 chemin du clot

Des précisions ont été demandées au pétitionnaire visant à justifier la nécessité de la construction de cet ensemble de bâtiments, au regard de son activité agricole.

- ◆ Construction d'une maison individuelle – permis modificatif

Parcelle concernée : section AD N°224

Montée de l'embranchement

Cette demande vient modifier le projet initial en apportant les modifications demandées par l'architecte des bâtiments de France.

- ◆ Rénovation d'un hangar agricole

Parcelle concernée : section AK N°214

Chemin du suret

Cette demande se situe à proximité de l'ensemble prieural inscrit au titre des monuments historiques et est donc soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

4° Plan local d'urbanisme intercommunal

- ◆ Mme DEZARNAUD informe que la commune dépend désormais du schéma de cohérence et d'orientation territoriale des rives du Rhône du fait de son appartenance à la communauté de communes EBER. Les plans locaux d'urbanisme devront être mis en conformité avec ce SCOT.

POINT N°3 : BATIMENTS

1° Salles communales

- ◆ Du fait de la pandémie COVID19, il est décidé de ne pas ouvrir les salles communales au public, au moins jusqu'à début septembre.

2° Sachets d'iode

- ◆ La mise à disposition de sachets d'iode dans les salles communales est programmée. Ils seront à la disposition des occupants en cas de nécessité.

POINT N°4: ANIMATION

1° Feu d'artifice

- ◆ Il était envisagé de tirer le feu d'artifice le 15 août, mais vu la situation sanitaire actuelle il a été jugé préférable de le reporter de nouveau.

POINT N°5 : FINANCES

1° Travaux au bourg de Tourdan

- ◆ Un point financier des travaux est présenté par Mme BOUVERET.

2° Alarmes

- ◆ Un point sera fait sur les alarmes installées dans les bâtiments communaux et sur les besoins futurs avec mise en concurrence de plusieurs prestataires.

POINT N°6 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° Enfouissement des réseaux

- ◆ L'entreprise SOBECA intervient cette semaine pour l'enfouissement des réseaux dans le bourg de Tourdan. Les travaux de génie civil devraient être finis en septembre. Le câblage des armoires est en cours et les raccordements prévus en octobre.

2° Travaux dans l'ancienne école

- ◆ Suite à la réunion de chantier de ce matin, il est confirmé qu'il n'y a pas besoin de plafond coupe feu sous la toiture.
- ◆ Les encadrements pour la pose des menuiseries au rez-de-chaussée sont à reprendre.
- ◆ L'implantation des luminaires est à préciser.

3° Travaux dans l'ancien presbytère

- ◆ Le démontage est en cours à l'intérieur
- ◆ Dans la cave, il n'y a pas de fondation et une reprise en sous œuvre est nécessaire. Un problème d'humidité est également constaté et devra être géré.

POINT N°7 : VOIRIE

Le conseil municipal devra se pencher sur la voirie des divers lotissements, pour diverses régularisations, et intégration ou non dans le domaine public.

POINT N°8 : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – AGRICULTURE

1° Commission environnement, développement durable, agriculture

- ◆ Elle se réunira demain pour une première prise de contact.

2° Ambroisie

- ◆ Une tournée sera faite demain pour relever les secteurs où l'ambroisie devra être éradiquée.

3° Construction d'une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet

- ◆ Monsieur le Maire informe qu'il est projeté de construire une unité de méthanisation agricole sur la commune de Eyzin-Pinet. Une enquête publique est en

cours et le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet qui fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale.

Il informe que les agriculteurs de la commune ne pourront pas déposer leurs déchets, Revel-Tourdan n'étant pas située dans le rayon de 3 kilomètres du projet.

La commune de Revel-Tourdan est cependant concernée par le plan d'épandage des digestats et des agriculteurs sont intéressés pour recevoir les résidus de déchets traités sur leurs terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que ce projet semble répondre aux exigences environnementales et n'apportera pas de nuisances particulière sur la commune, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de construction d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Eyzin-Pinet

POINT N°9 : PATRIMOINE, TOURISME, CULTURE

1° Exposition sur l'évolution de la place des terreaux

♦ Une exposition est prévue au parc Rosset-Bressand pour relater l'évolution de la place des terreaux depuis le début du 20^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui. Elle sera mise en place en septembre et notamment lors des journées du patrimoine. Une réunion est prévue le 18 août pour la préparation des panneaux. Il est prévu d'organiser un pique-nique avec les produits des producteurs du marché.

2° Paysage - paysages

♦ La logistique à mettre en place pour cette animation du 26 septembre a été examinée avec les organisateurs.

POINT N°10 : MARCHÉ HEBDOMADAIRE

♦ Une réunion est prévue le 26 août avec les producteurs pour faire un point sur le déroulement du marché.

Le Maire
Yvan ARGOUD